

REPUBLIQUE FRANCAISE



Séance du Conseil Municipal

Jeudi 11 Avril 2024

18h (1^{er} séance)

L'enregistrement vidéo permettra d'écouter les propos et interventions de chacun en restant un support complémentaire à la rédaction du procès-verbal.

Nombre de membres composant le conseil : 26

Présents : 18

Absents : 8

Pouvoirs : 7

L'an 2024, le jeudi 11 avril, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance publique salle du conseil, Hôtel de Ville, sur convocation en date du 26 mars 2024

Sont présents : Hélène GENTE, Christian BRONDOLIN, Bruno LAQUAY, Françoise CHEROUTE, Gérard BERAUDIER, Hélène JANE, Nadine POURCIN, Philippe PIGNET, Sylvain CASTAGNE, Virginie ARTERO, Julien BONINO, Zoulikha LAMALAM, Éric BRUCHET, Paula EIDENWEIL, Dimitri FARRO, Armelle ANDREIS, Emmanuel SAMBAIN, Thierry PLATON.

Absents donnant pouvoir :

MANDANT	MANDATAIRE
Ghislaine GUY	Françoise CHEROUTE
Vincent DAVAL	Philippe PIGNET
Roxane TIBALDI	Julien BONINO
Stéphanie COLENO	Virginie ARTERO
Emmanuelle AZARD	Zoulikha LAMALAM
Marie DUCHER	Dimitri FARRO
Victor RAVAZZA	Paula EIDENWEIL

Absent sans procuration : Mauricette AGIER arrivée à 18h25

Les membres présents forment la majorité des Conseillers Municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.2121-17, 20 et 21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame le Maire ayant ouvert la séance, l'assemblée désigne, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, le secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal.

M. Philippe PIGNET est désigné pour remplir cette fonction.

Mme le Maire propose au conseil municipal de nommer M. Christian BRONDOLIN **Président de séance** afin de respecter les formalités relatives à l'adoption du Compte Administratif.

Ces formalités remplies, **sous la présidence de Monsieur Christian BRONDOLIN, 1^{er} adjoint au Maire**, la séance est ouverte à 18h15

Informations en préséance

- **Label village citoyen**

Françoise CHEROUTE et Virginie ARTERO se sont rendues à Paris au Palais du Luxembourg pour la remise du label « ville citoyenne ». Ce label s'adresse à tous les citoyens et associations qui participent et contribuent, la commune y travaille depuis le 1^{er} mandat. Sur 360 communes, 30 seulement sont labellisées dont Mallemort. On est très fier d'être parvenus à ce résultat. Le dossier était très lourd. Elles remercient le cabinet du Maire qui a participé à ce travail. Désormais la commune de Mallemort fait partie du réseau des villes citoyennes cela est très positif et permettra d'échanger avec d'autres villes labellisées, on est allé vite et on s'est aperçu par rapport à ce que disent les autres villes que l'on est bien engagés.

Actions citoyennes prises en compte : Maison des Associations (très valorisés), déjeuners du lundi entre petits et grands , CMJ et leurs actions, écho quartier, jardins partagés et soutien aux associations.....

Mme le Maire remercie ces 2 élus d'avoir représentés la commune à Paris, on peut être fiers de ce label qui nous engage encore plus à travailler dans ce sens.

T PLATON apprécie la démarche, cela va favoriser les échanges avec les autres élus des villes citoyennes et j'espère favoriser les échanges entre les citoyens comme pour les ateliers « Envie de ville », c'est bon signe. Il espère que cela va se développer à l'avenir.

F CHEROUTE rappelle que les Comités Consultatifs servent à ça

T PLATON n'est pas tout à fait d'accord ce matin nous étions à la Métropole pour échanger sur le SCOT, à Mallemort on ne peut pas échanger comme cela, il espère un changement.

ORDRE DU JOUR

- **Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 13 mars 2024**

Rapport N°	Objet	Rapporteur
Rapport N°1	Approbation du Compte de Gestion	H GENTE
Rapport N°2	Approbation du Compte Administratif	C BRONDOLIN

Débat :

T PLATON demande un complément de ses propos en page 14 du PV et fait lecture du texte à rajouter
Mme le Maire propose le vote à l'assemblée

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'**Unanimité** de ses membres,

Par 25 voix pour : Hélène GENTE, Christian BRONDOLIN, Bruno LAQUAY, Françoise CHEROUTE (+ procuration Ghislaine GUY), Gérard BERAUDIER, Hélène JANE, Nadine POURCIN, Philippe PIGNET (+ procuration Vincent DAVAL), Sylvain CASTAGNE, Virginie ARTERO (+ procuration Stéphanie COLENO), Julien BONINO (+ procuration Roxane TIBALDI), Zoulikha LAMALAM (+ procuration Emmanuelle AZARD), Éric BRUCHET, Paula EIDENWEIL (+ procuration Victor RAVAZZA), Dimitri FARRO (+ procuration Marie DUCHER), Armelle ANDREIS, Emmanuel SAMBAIN, Thierry PLATON.

Accepte la demande de M PLATON (ok fait 13/04/24)

Madame le Maire demande d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 13 mars 2024.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'**Unanimité** de ses membres

Par 25 voix pour : Hélène GENTE, Christian BRONDOLIN, Bruno LAQUAY, Françoise CHEROUTE (+ procuration Ghislaine GUY), Gérard BERAUDIER, Hélène JANE, Nadine POURCIN, Philippe PIGNET (+ procuration Vincent DAVAL), Sylvain CASTAGNE, Virginie ARTERO (+ procuration Stéphanie COLENO), Julien BONINO (+ procuration Roxane TIBALDI), Zoulikha LAMALAM (+ procuration Emmanuelle AZARD), Éric BRUCHET, Paula EIDENWEIL (+ procuration Victor RAVAZZA), Dimitri FARRO (+ procuration Marie DUCHER), Armelle ANDREIS, Emmanuel SAMBAIN, Thierry PLATON.

Approuve le procès-verbal du conseil municipal du 13 mars 2024.

01 Approbation du Compte de Gestion 2023

Le Compte de Gestion du Comptable Public constitue un document de synthèse qui présente les résultats de l'exercice et retrace l'évolution du patrimoine de la Commune entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de l'exercice.

Monsieur le chef de service comptable de la Trésorerie de Salon de Provence nous a remis à fin d'approbation par notre Conseil Municipal, le Compte de Gestion de l'exercice 2023 du budget principal de la commune.

Le compte de gestion du receveur comprend toutes les opérations constatées au titre de la gestion municipale pendant l'exercice budgétaire passé. Il présente la situation générale des opérations en distinguant :

- les balances d'entrées en début d'exercice,
- les opérations de débit et de crédit constatées au cours de l'exercice,
- la situation à la fin de la gestion, sous forme de bilan de clôture,
- le développement des opérations effectuées au titre du budget,
- les résultats de clôture et cumulés.

Les résultats de clôture ainsi que l'ensemble des opérations constatées au cours de l'exercice, tels qu'ils apparaissent dans les Comptes de Gestion de Monsieur le Receveur des Finances sont identiques à ceux constatés dans le Comptes Administratif de l'exercice 2023, tels que :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée	Opérations de l'exercice 2023		Solde d'Exécution	Résultats cumulés
	2022		2023	Dépenses	Recettes	2023
Investissement	2 074 208,50		1 859 572,14	2 961 344,60	1 101 772,46	3 175 980,96
Fonctionnement	3 532 034,49	1 332 034,49	8 734 417,19	10 507 323,95	1 772 906,76	3 972 906,76
TOTAL	5 606 242,99		10 593 989,33	13 468 668,55	2 874 679,22	7 148 887,72

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, Hélène GENTE

Aucun débat

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A la Majorité de ses membres,

Par 20 voix pour : Hélène GENTE, Christian BRONDOLIN, Bruno LAQUAY, Françoise CHEROUTE (+ procuration Ghislaine GUY), Gérard BERAUDIER, Hélène JANE, Nadine POURCIN, Philippe PIGNET (+ procuration Vincent DAVAL), Sylvain CASTAGNE, Virginie ARTERO (+ procuration Stéphanie COLENO), Julien BONINO (+ procuration Roxane TIBALDI), Zoulikha LAMALAM (+ procuration Emmanuelle AZARD), Éric BRUCHE, Emmanuel SAMBAIN, Thierry PLATON.

Par 5 Abstentions : Paula EIDENWEIL (+ procuration Victor RAVAZZA), Dimitri FARRO (+ procuration Marie DUCHER), Armelle ANDREIS.

Déclare la concordance du Compte de Gestion du Budget Principal dressé par le receveur pour l'exercice 2023, avec le Compte Administratif 2023 établi par l'ordonnateur.

Approuve le Compte de Gestion du Budget Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, qui n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

02 : Approbation du Compte Administratif 2023

*Arrivée de M AGIER 18h25

*Arrivée de R TIBALDI 19h

Le Compte Administratif retrace l'ensemble des mandats et des titres de recettes de la collectivité pour l'année 2023. Il rapproche les prévisions inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres).

Les résultats de clôture ainsi que l'ensemble des opérations constatées au cours de l'exercice, tels qu'ils apparaissent dans le Compte de Gestion de Monsieur le Receveur des Finances sont identiques à ceux constatés dans le Compte Administratif de l'exercice 2023 et sont soumis par Madame le Maire, pour approbation, à l'assemblée délibérante.

Le document budgétaire appelé « Compte Administratif » retraçant les réalisations de l'année 2023 est jointe au présent rapport.

Les éléments significatifs de ce compte administratif 2023 peuvent se résumer ainsi :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée	Opérations de l'exercice 2023		Solde d'Exécution	Résultats cumulés
	2022		2023	Dépenses	Recettes	2023
Investissement	2 074 208,50		1 859 572,14	2 961 344,60	1 101 772,46	3 175 980,96
Fonctionnement	3 532 034,49	1 332 034,49	8 734 417,19	10 507 323,95	1 772 906,76	3 972 906,76
TOTAL	5 606 242,99		10 593 989,33	13 468 668,55	2 874 679,22	7 148 887,72

Ce résultat, pondéré du solde des restes à réaliser, détermine le besoin de financement de la section d'Investissement, qu'il conviendra à minima d'affecter, tels que :

	Résultats cumulés de l'exercice 2022	Restes à réaliser		Solde des restes à réaliser	Résultat de clôture 2023
		Dépenses	Recettes		
Investissement	3 175 980,96	957 152,95	793 625,00	-163 527,95	3 012 453,01
Fonctionnement	3 972 906,76				3 972 906,76

La section d'investissement, pondéré du solde des restes à réaliser, ne fait pas apparaître de besoin de financement à minima.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur,
Sous la **Présidence de M, Christian BRONDOLIN ;**

Débat

D FARRO demande le bilan d'actions du manager de centre-ville, quelles ont été ses actions ?

C BRONDOLIN propose d'y répondre aux questions diverses, ce n'est pas le sujet du Cpt Administratif

D FARRO aborde la rue F Pauriol et demande plus de détail sur la végétalisation et des précisions sur le montant de 38 000 € pour l'achat de pots ?

C BRONDOLIN précise que le montant de 38 000 € concerne l'achat de 7 pots disposés dans la rue, les travaux de fleurissement et d'embellissement ont été réalisés à l'entrée de la rue, la végétalisation dans les pots et l'installation des caches containers.

P PIGNET rappelle aussi la création de la zone de rencontre avec le marquage au sol

D FARRO insiste sur le prix excessif de 38 000 €

C BRONDOLIN répond que le jour où M FARRO devra acheter des pots, il jugera du prix

P PIGNET confirme que les pots sont très chers. Lorsque l'on a préparé le dossier avec E BRUCHET, nous avons prévu l'installation des pots, la reconfiguration de l'entrée de rue avec suppression des haies et installation de rampants fleuris, les caches poubelles afin de rendre l'entrée de rue plus attractive. A la préparation du budget de financement, il y a 3 ans, les pots coûtaient déjà très chers à cela s'ajoute le coût de la végétation, de l'installation de l'ensemble, la zone de rencontre. Il pense que le coût global est tout à fait correct.

D FARRO demande si on a constaté une augmentation de la fréquentation grâce à cette zone de rencontre ?

P PIGNET répond que la zone de rencontre est faite pour la sécurité des personnes qui utilisent quotidiennement la rue, avec à l'avenir un flux plus important dans la rue F Pauriol, on y travaille.

Mme le Maire s'interroge sur les démarches de M FARRO, à part vous opposer, que savez-vous faire ? On est sur l'approbation du compte administratif, pourquoi insister sur 38 000 € de la rue Fernand Pauriol ? cela fait 3 ans que l'on est allé chercher la subvention, on a fait des réunions avec les commerçants pour un embellissement de la rue puis la création d'une zone de rencontre et la demande de ralentissement. Nous n'avons pas à nous justifier sur la dynamique économique.

Nous avons répondu aux demandes des commerçants, si tous n'étaient pas aux réunions, ce n'est pas un problème.

Mais je rappelle que pour la zone de rencontre nous allons reprendre le plateau traversant car il y a une dangerosité sur les pentes sur les côtés, l'entreprise revient et reprend le plateau traversant jusque dans les rigoles.

Oui on travaille avec, on fait, cela prend du temps, on va chercher des subventions et oui cela coûte 38 000 € mais je n'ai pas l'impression que vous ayez la notion des dépenses pour une commune quand vous dites que 38 000 € c'est beaucoup.

Vous n'êtes pas au courant de ce projet, porté depuis longtemps par M PIGNET Je ne souhaite pas aller plus loin et il faut toujours que l'on se justifie sur des choses sur lesquelles vous débarquez comme si vous ne connaissiez pas et vous pointez cela.

Oui on travaille à ça et on a envie que la rue et la dynamique économique se développent, d'ailleurs si l'on a fait « Envie de ville » avec des ateliers c'est pour solliciter et trouver de nouvelles idées pour la dynamique économique.

Vous vous dites « défenseur des commerçants » mais pas du tout.

D FARRO remercie Mme le Maire de lui attribuer ce titre de « défenseur des commerçants » il l'accepte, mais 3 ans pour ce résultat son groupe émet des réserves, c'est normal.

E BRUCHET est content de la reprise du plateau dont il avait fait la remarque en commission. Ce plateau n'était pas prévu dans le budget initial que nous avons établi avec P PIGNET, il demande combien ce plateau a coûté ?

C BRONDOLIN rappelle que lors de la réunion avec les commerçants, ce plateau a été la principale demande en plus du fleurissement.

E BRUCHET renouvelle sa question, lorsque l'on a monté le projet on avait prévu principalement du fleurissement et le plateau n'était pas budgétisé, quelle est sa part dans le montant total ?

P PIGNET rappelle qu'au départ l'objectif était d'installer un grand nombre de pots tout le long de la rue Fauriol, suite aux diverses concertations avec les commerçants on s'est rendu compte que cela pourrait gêner l'activité des commerçants, certains nous ont donc demandé de ne pas les installer là où on les avait prévus et comme la rue n'est pas extensible, il a fallu réduire le nombre de pots, ce qui nous a donné l'opportunité de pouvoir compléter avec la zone de rencontre et ainsi de rentrer dans le cadre du montant global de la subvention telle qu'elle a été obtenue.

E SAMBAIN souligne qu'on peut considérer que les recettes n'ont pas été trop sous évaluées comme les années précédentes, par contre pour les dépenses, plus de 3 millions d'excédent sur le fonctionnement on a beaucoup surestimé les dépenses.

Et pour autant on voit une augmentation des charges de personnel, que ce soit en nombre de personnes embauchées ou augmentations contraintes par l'état, il demande sur quoi on a fait des économies ?

Sur l'investissement on a aussi 3 millions d'excédent, pourquoi on n'a pas utilisé cet argent pour investir et baisser à terme le coût de fonctionnement ? (ex : l'isolation des bâtiments). On voit qu'il y a eu des études, j'attends avec impatience le budget 2024 pour voir si le résultat de ces études va permettre d'orienter les dépenses d'investissement vers des baisses à venir des frais de fonctionnement. Il trouve que cela manque d'orientation vers la transition écologique.

Pour autant les chiffres sont approuvés et validés par le trésorier. Il met en garde sur le budget 2024

Mme le Maire relève les remarques pertinentes, sur les charges et les augmentations des dépenses, on l'a vu, on contraint les dépenses générales mais les charges de personnel augmentent en rapport de ces contraintes d'obligation, on est à 7,23%.

Des économies, on en a fait, on a montré dans la synthèse les coûts de l'électricité, du gaz etc.. les économies ne se voient pas à cause de l'augmentation des coûts.

En investissement, on le verra dans le budget 2024, ce qui est important de comprendre, une commune c'est un tout, la roue de la commune doit se répartir de partout mais on lui donne une coloration plus verte car c'est comme cela que l'on va arriver à contraindre le fonctionnement. En utilisant des équipements permettant la réduction des dépenses, interrupteurs automatiques, contrôle du chauffage, isolation, on arrive à des économies même si elles ne sont pas suffisamment nettes parce que noyées par les augmentations des coûts.

Pour les investissements 2023, des coûts sont lancés pour l'année à venir, il a fallu reprendre des audits. Les audits énergétiques demandés par nos financeurs ont été réalisés, Or dans l'année, notre premier financeur le Conseil Départemental, nous a demandé aussi des audits pour estimer les économies d'énergie faites suite aux travaux réalisés. Cela demande des études complémentaires et le décalage de certains projets prévus en 2023. En 2024, les investissements seront ambitieux car les études sont lancées, nous avons en plus le personnel pour porter les projets.

Notre compte administratif est très sincère. On a expliqué les freins qui font que l'investissement 2023 n'est pas à la hauteur de ce qui était prévu.

D FARRO souligne l'épargne d'environ 7 millions d'euros, et demande si l'augmentation des impôts n'a pas été excessive ?

Mme le Maire renvoie M FARRO au graphique de l'évolution de l'épargne brute, il faut comprendre tous les mécanismes d'un budget communal pour ne pas poser cette question. Si nous n'avions pas augmenté les impôts en 2023, nous aurions eu un fonctionnement difficile à contraindre face à la crise énergétique, nous cherchions un million €. Il ne faut pas oublier que l'Etat a augmenté sa base de 7,2 % en 2023 du jamais vu.

A cette époque nous étions dans un contexte particulier, on s'est posé la question de la possibilité d'ouvrir ou non la piscine ou d'assurer la continuité de certains services publics.

Cette hausse des impôts était liée à ce contexte-là.

Il faut que le fonctionnement compense l'investissement, or là on se rend compte que l'on n'en a pas besoin est c'est très bien.

Si nous avions pu réaliser tous les investissements que nous voulions, notamment sur les bâtiments, isolation de l'école Joliot Curie, de l'hôtel de ville etc..., tout cela décalé par rapport au besoin d'études complémentaires, si nous avions fait tous ces investissements, nous ne serions pas, dans la section investissement, à 3 175 000, si il avait été négatif il aurait fallu le compenser à l'aide de la section de fonctionnement qui est le plus difficile à contraindre par rapport aux charges à caractère général incompressibles. Donc non, ce n'était pas une mauvaise idée que d'augmenter cet impôt, je rappelle que nous sommes toujours la commune avec les impôts les plus bas du pays Salonais et qu'ils n'avaient pas été augmenté depuis 2009. On est 3 ème commune avec les impôts les plus bas du département.

Je rappelle qu'en 2023, dans le même temps, l'état a aussi augmenté fortement les bases d'imposition de plus de 7%. D'ailleurs vous en avez fait des gorges chaudes contre ces augmentations

C'est un débat que j'ai eu avec mon équipe mais aussi en débat d'orientation budgétaire l'année dernière et vous n'étiez pas en accord. Pour investir et garder du service public à l'identique, on ne peut pas faire croire aux administrés que l'on n'augmentera jamais les impôts.

Je pense que c'est une décision responsable pour l'avenir de notre commune.

D FARRO répond que 6 300 000€ aurait suffi et qu'une augmentation des bases suffisait pour faire rentrer un certain nombre de fonds. Il ne comprend toujours pas et pense que l'augmentation des impôts sert à mettre de l'argent de côté.

Mme le Maire contredit, cette augmentation servira à investir ou à emprunter

D FARRO reprend pour l'emprunt il est d'accord, c'est votre choix vous augmentez les impôts pour épargner et pour pouvoir faire appel à l'emprunt. Maintenant il pense qu'il n'y a pas besoin d'augmenter l'impôt pour faire appel à l'emprunt vu que la commune n'est pas si endettée que cela. Ce sont des choix de la majorité et nous ne sommes pas d'accord. On exprime nos divergences, vous faites le choix d'une politique, nous en ferions le choix d'une autre, c'est tout.

V ARTERO demande à M FARRO quel aurait été son choix ?

D FARRO répond qui vous a donné la parole ?

V ARTERO répond je la prends, nous sommes dans un débat et tout le monde a le droit de s'exprimer comme vous. Donc, je vous le redemande, puisque vous vous opposez, c'est normal vous êtes dans votre rôle, vous vous attaquez à l'impôt, l'impôt est tellement impopulaire que c'est très facile,

Vous préparez votre campagne, c'est légitime, maintenant pouvez-vous répondre à ma question ?

D FARRO confirme qu'il n'aurait pas augmenté les impôts

V ARTERO trouve la réponse peu satisfaisante

D FARRO répond qu'il faudra s'en contenter et invite Mme ARTERO à suivre les publications de l'opposition.

V ARTERO répond avec humour qu'elle j'adore les selfis de M FARRO !

T PLATON dit qu'il y a des élus qui s'opposent, lui propose !

Cela fait 3 ans qu'il demande de faire des diagnostics énergétiques et de se baser sur le retour sur investissement pour faire les priorités, il est ravi que le Département engage la commune dans cette démarche. Il fait confiance et votera pour ce compte administratif même s'il n'est pas forcément d'accord sur l'emploi qui a été fait des revenus de la commune.

E BRUCHET explique son abstention n'étant pas associé à certaines décisions mais reconnaît la bonne présentation.

E SAMBAIN rejoint les commentaires de M PLATON, et ne remet pas en doute la sincérité des chiffres même si ce n'est pas forcément les orientations qu'il aurait choisies.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A la Majorité de ses membres,

Par 19 voix pour : Christian BRONDOLIN, Bruno LAQUAY, Françoise CHEROUTE (+ procuration Ghislaine GUY), Gérard BERAUDIER, Hélène JANE, Nadine POURCIN, Philippe PIGNET (+ procuration Vincent DAVAL), Mauricette AGIER, Sylvain CASTAGNE, Virginie ARTERO (+ procuration Stéphanie COLENO), Julien BONINO, Roxane TIBALDI, Zoulikha LAMALAM (+ procuration Emmanuelle AZARD), Emmanuel SAMBAIN, Thierry PLATON.

Par 1 Abstentions : Eric BRUCHET

Par 5 voix contre : Paula EIDENWEIL (+ procuration Victor RAVAZZA), Dimitri FARRO (+ procuration Marie DUCHER), Armelle ANDREIS.

Certifie le compte administratif 2023 conforme au compte de gestion 2023 dressé par le comptable.

Adopte le compte administratif 2023 tel que présenté en annexe.

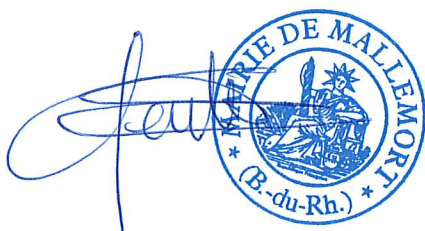
Arrête, en l'absence de Madame le Maire, qui s'étant retirée, n'a pas participé au vote, les résultats de clôture de l'exercice, inscrits dans le Compte Administratif 2023 dont les montants sont retranscrits ci-après :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée	Opérations de l'exercice 2023		Solde d'Exécution	Résultats cumulés
	2022		2023	Dépenses		
Investissement	2 074 208,50		1 859 572,14	2 961 344,60	1 101 772,46	3 175 980,96
Fonctionnement	3 532 034,49	1 332 034,49	8 734 417,19	10 507 323,95	1 772 906,76	3 972 906,76
TOTAL	5 606 242,99		10 593 989,33	13 468 668,55	2 874 679,22	7 148 887,72

Certifie la sincérité des restes à réaliser.

Fin séance à 19h15

Signature Mme le Maire
Hélène GENTE



Signature du secrétaire de séance
Philippe PIGNET

